

Expérimentation d'un dispositif de régulation des admissions aux urgences du CHU de Clermont-Fd du 12 au 15 mai 2023, entre 18h et 6h

Dans une situation où l'hôpital public est sous tension, le service des urgences adultes du CHU de Clermont-Ferrand met en place un dispositif expérimental de régulation de ses accès entre le 12 et le 15 mai 2023 afin de garantir une prise en charge efficace des urgences non différables.

En cas de problème de santé, les usagers sont invités, en priorité, à contacter les différentes permanences médicales.

En cas de doute sur l'urgence de leur état de santé, ils doivent impérativement contacter le 15. Les équipes du SAMU :

- évalueront la situation du patient,
- émettront un avis médical,
- orienteront le patient vers la structure de soins la plus adaptée,
- dirigeront le patient, si sa prise en charge le requiert, vers le service d'accueil des urgences.

Les patients se présentant spontanément aux urgences du site Gabriel-Montpied, sans régulation préalable, seront réorientés en l'absence d'urgence vitale par un infirmier d'orientation et d'accueil vers un appel au 15. Deux postes téléphoniques directement reliés au SAMU seront disponibles à l'entrée du service des urgences.

Le CHU rappelle que ses urgences s'avèrent être le seul service de recours de l'agglomération et d'une grande partie du territoire à maintenir une ouverture 24h/24 et 7j/7. Il a vocation à accueillir les urgences les plus graves. Il existe des consultations de soins non programmés vers lesquelles les usagers peuvent se tourner.

CONTACTS PRESSE

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication
04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :
communication@chu-clermontferrand.fr